



COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Jacques DAYET, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Olivier BLANCHARD

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

## 1. Finances

### Comptes administratifs et comptes de gestion

M. le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'année 2020. Il fait part des résultats suivants :

#### Budget principal

Section	Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	+148 012,76 €	+ 201 563,52 €	<b>+ 349 576,28 €</b>
<b>Investissement</b>	+ 91 917,82 €	+ 12 276,67 €	<b>+ 104 194,49 €</b>

#### Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

Section	Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	-	- 450,00 €	<b>- 450,00 €</b>
<b>Investissement</b>	- 10 941,60 €	+ 87 500,00 €	<b>+ 76 558,40 €</b>

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Anne-Marie MIVELLE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, le conseil municipal :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces deux comptes à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire ne participant pas au vote.

### **Affectation du résultat**

#### **Budget principal**

M. le Maire propose les reports des résultats suivants, avec les restes à réaliser :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté» ..... + 1 634,49 €
- c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... + 349 576,28 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'affectation des résultats.

#### **Budget annexe « lotissement de la fruitière »**

M. le Maire propose les reports des résultats suivants :

- c/D001 « Résultat d'investissement reporté» ..... - 450,00 €
- c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... + 76 558,40 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'affectation des résultats.

### **Subventions aux associations**

M. le Maire propose d'étudier les attributions de subventions pour l'année 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition suivante :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire ..... 20 683,69 €
- Arc-en-Ciel – Rythmes scolaires (Etat) ..... 6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers ..... 150,00 €
- Coopérative scolaire : projet d'école ..... 500,00 €
- Coopérative scolaire : voyage (*selon contexte sanitaire*) ..... 1 250,00 €
- Banque alimentaire ..... 90,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe ..... 50,00 €

### **Préparation du budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 sera étudié et soumis au vote lors de la séance du 12 avril 2021, avec le vote des taux communaux des impôts locaux. L'État a indiqué que les documents nécessaires au vote des taux ne seraient pas communiqués avant le 31 mars 2020, en raison de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

### **Investissement : attribution de travaux et réflexions**

Suite aux dépôts des dossiers de demande de subventions, les travaux peuvent être attribués concernant plusieurs projets d'investissement. C'est pourquoi M. le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux suivants :

#### **Salle Libellule**

- Electricité : Entreprise VACELET, pour un montant de 2 197,55 € HT

- Peinture : Entreprise CHAGROT, pour un montant de 6 837,00 € HT
- Robinetterie, sanitaire : Entreprise BESSON, pour un montant de 1 179,60 € HT

Le conseil municipal retient à l'unanimité, ces entreprises.

#### *Extension du restaurant préscolaire*

- Lot n°1 : Plâtrerie peinture, sol souple :
  - Entreprise CHAGROT, 5 030,00 € HT + Vincent GARNIER, 5 705 € HT
  - DAC RENOV : 11 482,90 € HT
- Lot n°2 : Menuiserie serrurerie : Entreprise DUCROT, 14 009,00 € HT
- Lot n°3 : Ventilation, chauffage : Entreprise BESSON, 3 749,40 € HT
- Lot n°4 : Electricité :
  - Entreprise BLONDEAU, 1 580,80 € HT
  - Eleconforme : 3 470,00 € HT
- Lot n°5 - Mobilier : Manutan collectivités : 4 203,41 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis CHAGROT + Vincent GARNIER, DUCROT, BESSON, BLONDEAU et Manutan collectivités et donne tout pouvoir à M. le Maire pour engager les travaux.

#### **Rénovation de la Mairie**

- Acoustique de la salle, cloisons... : Artisans de la Chapelle pour 15 706,00 € HT
- Dalles du grenier : Entreprise GUILLEMIN pour 837,60 € HT
- Electricité : Electricité BLONDEAU pour 4 753,00 € HT
- Vidéoprojecteur : Eurobureau pour 2 238,00 € HT

Le conseil municipal accepte les devis des entreprises Artisans de la Chapelle, GUILLEMIN, BLONDEAU et Eurobureau.

## **2. Projet Centre Bourg : présentation de l'avant-projet**

L'avant-projet a été rendu par l'équipe de maîtrise d'œuvre lors d'une réunion en mairie le vendredi 26 février 2021. Chaque conseiller municipal a été destinataire des plans par mail pour une étude en amont du conseil municipal.

La discussion fructueuse fait ressortir un certain nombre de remarques et observations qui seront transmises par le Maire à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour améliorer le projet et le finaliser.

Le budget prévisionnel estimatif au stade de l'avant-projet sera finalisé courant mars en fonction des modifications demandées par les élus et des choix de différentes options ou variantes (panneaux solaires, récupération des eaux pluviales pour les toilettes des logements...). Le calendrier est pour l'instant respecté et devrait conduire au dépôt du permis de construire en avril et au lancement des appels d'offres en mai.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec différents financeurs pour des subventions.

### **3. Forêts et bois**

#### **Affouage de l'année 2021**

Les parcelles forestières concernées par l'affouage 2021 sont les parcelles 23 et 25.

Le conseil municipal retient les modalités suivantes pour la délivrance de l'affouage 2021 :

- Lots de 10 ou 20 stères à choisir au moment de l'inscription par les foyers figurant sur le rôle d'affouage de l'année.
- Prix : 11,5 €/stère.
- Inscriptions à effectuer avant le 15 avril 2021 auprès du secrétariat de mairie, en fournissant avant cette date l'ensemble des documents nécessaires : attestation d'assurance « responsabilité civile » et règlement du lot.
- Nomination de 3 garants de l'affouage : Lydie CHANEZ, Jacques DAYET et Martial VERNEREY

#### **Travaux forestiers : mesures compensatoires à l'extension de la carrière**

M. le Maire profite de ce point afin de d'informer les conseillers municipaux de la récente acquisition de parcelles boisées proche de la carrière afin de permettre son extension par l'entreprise JEANNIN, en contrepartie d'un nouveau contrat de forrage qui assure à la Commune, propriétaire des terrains, des recettes liées aux matériaux prélevés. Des mesures compensatoires au défrichement des parcelles boisées par l'entreprise JEANNIN sont exigées par le règlement, pour un montant d'environ 25 000 € TTC, en plus des mesures compensatoires environnementales (qui se traduisent par la création d'îlots de sénescence en forêt communale).

Le montant de 25 000 € payé par l'entreprise JEANNIN devrait alimenter un fonds national, sauf s'il est possible de financer localement des travaux forestiers non prévus dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale. C'est cette solution qui est retenue, afin que la forêt communale puisse bénéficier de ces investissements, dans une période de crise sanitaire des scolytes et de sécheresses.

Ces travaux prendront la forme de reconstitution de peuplement, de dégagements pour favoriser la régénération et d'ouverture de cloisonnement, d'inventions en futaie jardinée pour favoriser les feuillus afin de s'adapter au changement climatique. Les parcelles retenues sont les parcelles 60, 42 et 91. Le conseil municipal donne son accord de principe à ces travaux et à leur financement par l'entreprise JEANNIN dans le cadre des mesures compensatoires au défrichement liée à l'extension de la carrière.

#### **Visites prévisionnelles**

M. le Maire a proposé aux membres du conseil municipal, une matinée en forêt avec le garde de l'ONF, le samedi 13 mars 2021. Également la visite de l'entreprise XLAM, durant le fonctionnement de son activité, un lundi après-midi. La date sera communiquée ultérieurement.

#### **4. Domaine public : demande d'emplacement pour deux camions de restauration**

Deux nouvelles demandes ont été déposées auprès de la mairie pour l'installation de camions de restauration rapide sur la place de la mairie :

- Mme Gaëlle MALARET : Food truck.
- Mme Audrey PANCHOT : O'Doubs Burger

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne une suite défavorable à ces demandes, la commune octroyant déjà 2 autorisations hebdomadaires.

#### **5. Urbanisme**

##### **Déclassement de terrain du domaine public et vente de terrain d'aisance à Essavilly**

Une délibération a été prise le 7 juillet 2020 dans les termes suivants : « *Compte tenu du bornage et du déclassement des deux parties de terrain (voir plan joint), le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre à M. VACH un total de 402 m<sup>2</sup> au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.* »

Le géomètre a transmis un document définitif de bornage avec les surfaces précises. Il apparaît que la surface vendue par la Commune est de 419 m<sup>2</sup> au lieu de 402 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, le découpe se traduit par la nécessité pour la Commune d'acquérir aux consorts DODANE la surface de 1 m<sup>2</sup> et de classer cette emprise dans le domaine public.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 7 juillet 2020 et d'en prendre une nouvelle où il est décidé :

- de déclasser 419 m<sup>2</sup> du domaine public qui n'ont pas d'usage de voirie (ce qui ne nécessite pas d'enquête publique)
- de vendre la surface de 419 m<sup>2</sup> au prix de 25 €/m<sup>2</sup> à M. VACH (frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur)
- d'acquérir la surface de 1 m<sup>2</sup> aux consorts DODANE à l'euro symbolique (frais de notaire à la charge de la Commune)
- de classer dans le domaine public la parcelle de 1 m<sup>2</sup> susmentionnée.

##### **Demande d'achat de terrain agricole communal à la Grange-des-Prés**

Le GAEC MIVELLE à la Grange-des-Prés a adressé un courrier de demande d'achat d'une partie de parcelle agricole communale d'environ 45 ares, jouxtant son bâtiment agricole afin de permettre la construction d'un bâtiment de stockage notamment. La parcelle communale concernée est la parcelle cadastrée F 220, classée en zone agricole du PLU.

Le conseil municipal donne son accord de principe au GAEC MIVELLE afin de procéder au bornage. Le prix de vente sera fixé ultérieurement dans la délibération avec la surface précise et correspondra au prix du marché des terrains agricoles.

## **6. Intercommunalité et structures extérieures**

M. le Maire fait état des points évoqués lors du dernier conseil communautaire.

## **7. Divers**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelles ZK 196, ZK 202, 133, 198 : maison jumelée en cours de construction et terrain, sise rue du Processionnal.
- Parcelle ZI 264 : terrain d'aisance, sis 1 rue de la Haute-Joux.

### **Nettoyage de printemps**

Une date sera proposée ultérieurement.

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 12 avril 2021 à 20h.*

*La séance est levée à 23h45.*



Le Maire,

*Florent SERRETTE*